

NOUVEAU BOL D'AIR DE PRINTEMPS 8^e édition

Nouveau lieu de départ et arrivée : SAVIGNY-LE-SEC, stade municipal (15 km nord de Dijon)
PARKING ASSURÉ

Accueil à partir de 7 h 30, inscription au départ, casque obligatoire

Départs de 8 h 00 à 9 h 00 - Clôture de l'organisation à 14 h 00

Randonnée VTT ouverte à tous

Moins de 16 ans accompagné d'un adulte + autorisation parentale

Moins de 18 ans autorisation parentale

PARCOURS ET DÉNIVELÉS

3 circuits VTT : *Randonneur* 22 km, dénivelé 432 m

Sportif 31 km, dénivelé 578 m

Expert 42 km, dénivelé 879 m

TARIFS INSCRIPTIONS

Adultes licenciés FFCT et autres fédérations : **5,00 €**

Adultes non-licenciés : **7,00 €** -

Moins de 18 ans FFCT : **gratuit**

Moins de 18 ans non-licenciés : **4,00 €**



SERVICES ET PRESTATIONS

Parcours fléchés et balisés

Point de ravitaillement commun VTT et route

Pot amical offert à l'arrivée à tous les participants

Petite restauration : casse-croûte, saucisse, merguez, etc.



CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Patrick LEBEAULT

25, lotissement Belle-Fontaine 21490 BELLEFOND

Téléphone : 07 71 69 76 57 - Courriel : patrick.lebeault@orange.fr

LES PLUS BOL D'AIR DE PRINTEMPS

Parcours route de 70 km, dénivelé 780 m

Randonnée pédestre de 12 km, dénivelé 300 m (chaussures et bâtons de marche recommandés)

RÈGLEMENT

◆ **LE BOL D'AIR VTT** est une randonnée et non une compétition, elle est ouverte à tout possesseur de vtt et ayant un minimum de condition physique.

◆ Le port du casque est obligatoire.

◆ Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les enfants de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant.

◆ L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

◆ Les heures de fermeture des contrôles seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.

◆ **Tout participant s'engage à respecter le code de la route.** Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

◆ **Tout participant s'engage à respecter les sites traversés** et à jeter ses déchets d'emballages dans les poubelles des points de ravitaillement.

◆ Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux organisateurs.

◆ Les participants s'engagent à utiliser un vélo en parfait état mécanique.

◆ Les VTT à assistance électrique sont acceptés suivant charte FFCT

◆ Toute personne est responsable de son matériel, en cas de vol, perte ou accident, la responsabilité des CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS ne pourra être engagée.

◆ La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.